



Circulaire

n° 10772

Lundi 20 janvier 2014

Déclaration d'échanges de biens (DEB) entre États membres

CIRCULAIRE N° 14-001 DU 14 JANVIER 2014

- > Le Bulletin officiel des douanes du 14 janvier 2014 vient de publier la circulaire n° 14-001 du 14 janvier 2014 relative à la déclaration d'échanges de biens entre les États membres de la Communauté européenne.
- > Ce texte présente peu de changements par rapport à la circulaire n° 13-005 du 8 janvier 2013 désormais abrogée ; ses dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.
- > L'actualisation porte notamment sur les délais de transmission de la déclaration d'échange de biens (chapitre 3) et la liste des territoires à statut particulier (annexe V). Elle tient compte de l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne au 1^{er} juillet 2013.
- > Figure ci-après le texte de la circulaire du 14 janvier 2014. Ce document ne fera pas l'objet d'une diffusion papier.

Responsable de cette publication : Laurent Richard
01 47 16 94 70
laurent.richard@cpdp.org

CIRCULAIRE N° 14-001 DU 14 JANVIER 2014

Déclaration d'Échanges de Biens entre États membres de la Communauté européenne
(B.O.D du du 14 janvier 2014)

NOR : BUDD1400756C

**La ministre du commerce extérieur,
Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé
du budget,**

La présente instruction abroge et remplace la circulaire n°13-005 (BOD n°6966) rédigée par le Département des Statistiques et des Études Économiques (DSEE) de la direction générale des douanes et droits indirects.

La réglementation applicable en matière de DEB reste globalement inchangée en 2014. Outre les mises à jour habituelles (dates limites de dépôt des DEB au chapitre 3, liste des codes NGP en annexe 3, liste des territoires à statut particulier en annexe 5), l'instruction tient compte de l'entrée dans l'Union européenne de la Croatie au 1^{er} juillet 2013.

Pour les ministres,
et par délégation,
le directeur de projet,
chef du département des statistiques et
des études économiques,

signé

Jean-François LOUE.

CHAPITRE I.....	6
Le cadre réglementaire.....	6
SECTION 1 - LES BASES JURIDIQUES.....	6
1.1. Textes communautaires.....	6
1.2. Textes nationaux.....	6
SECTION 2 - LE CHAMP D'APPLICATION.....	7
1. Lexique.....	7
2. Définitions.....	7
SECTION 3 - LE REDEVABLE DE L'INFORMATION.....	9
1. Définition du redevable.....	9
2. Personnes dispensées de déclaration.....	10
3. Modulation de la charge des redevables.....	11
4. Recours à un tiers déclarant.....	12
SECTION 4 - LA PERIODE DE REFERENCE.....	12
1. Principe.....	12
2. Cas particuliers.....	14
SECTION 5 – LES SANCTIONS.....	15
CHAPITRE II.....	17
Les modalités de fourniture des informations.....	17
SECTION 1 - LES DONNEES COMMUNES A TOUS LES ARTICLES D'UNE DECLARATION.....	17
1. Période (cadre A).....	17
2. Flux (cadre B).....	17
3. Redevable de l'information (cadre C).....	17
4. Service (cadre D).....	17
SECTION 2 - LES DONNEES VARIABLES.....	17
1. Données à fournir par les opérateurs au delà du seuil de 460 000 euros	18
2. Données à fournir à la livraison par les opérateurs en dessous du seuil de 460 000 euros	26
CHAPITRE III.....	27
Les modalités de transmission de la déclaration d'échanges de biens.....	27
SECTION 1 - LA TRANSMISSION DES DECLARATIONS.....	27
1. Délais de transmission.....	27
2. Services douaniers destinataires.....	28
SECTION 2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE DE LA DEB.....	28
1. La saisie des DEB en ligne dans « DEB sur Pro.Dou@ne ».....	28

SECTION 3 - FORMULAIRES PAPIER.....	29
1. Cas général.....	29
2. Utilisation de feuillets supplémentaires.....	29
CHAPITRE IV.....	30
Dispositions particulières.....	30
SECTION 1 - LES VENTES A DISTANCE.....	30
1. Conditions d'application du régime.....	30
.....	30
2. Description du régime et application dans les déclarations d'échanges de biens.....	30
SECTION 2 - LE REGIME FISCAL INTRACOMMUNAUTAIRE DES BIENS D'OCCASION, OEUVRES D'ART, OBJETS DE COLLECTION ET D'ANTIQUITE.....	31
1. Le régime de la taxation à la marge.....	31
2. Les personnes concernées.....	32
3. Les biens concernés.....	32
4. Application dans les déclarations d'échanges de biens.....	32
5. Cas particuliers.....	33
SECTION 3 - LES OPERATIONS TRIANGULAIRES.....	33
1. Principe.....	33
2. Application dans les déclarations d'échanges de biens.....	33
SECTION 4 - LA DEUXIEME DIRECTIVE DE SIMPLIFICATION EN MATIERE DE TVA : CAS DU TRAVAIL A FAÇON.....	34
1. Les opérations bilatérales pour prestations de services	34
2. Les opérations triangulaires portant sur des biens faisant l'objet de prestations de services.....	35
SECTION 5 - LE SEUIL PAR TRANSACTION.....	47
1. Principe.....	47
2 . Application dans les déclarations d'échanges de biens.....	47
SECTION 6 - LES RETOURS ET REMPLACEMENTS DE MARCHANDISES.....	49
SECTION 7 - LES REGULARISATIONS COMMERCIALES.....	50
1. Définitions.....	50
2. Modalités d'application.....	50